

Le 05 mai 2021

## Incroyable !!!

C'est la commission de sécurité qui se déroulait ce matin (5 mai) où nous devions être vérifié, que nous avons appris que le 48<sup>ème</sup> Rallye de Dieppe Normandie n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour par la Préfecture et qu'elle avait décidé de l'interdire....

Soit 8 jours avant l'épreuve !!!!

A cette heure, nous n'avons pas de décision officielle, c'est se moquer d'une équipe organisatrice (plus de 40 ans d'expérience) qui avait répondu à toutes les prérogatives d'un protocole sanitaire établi entre la Fédération Française du Sport Automobile et le Ministère des Sports...

Dommage !!!! Cinq Alpine de compétition devaient s'aligner face à plus de vingt véhicules capables de gagner ce rallye, 2<sup>ème</sup> division des rallyes dont des RC5, modèles d'avenir de compétitions internationales ainsi qu'une participation d'Opel avec un pilote de niveau mondial.

C'est 450 bénévoles, 140 engagés soit 280 pilotes et copilotes et quelques 1000 personnes chargées de l'assistance qui seront pénalisés et nous n'évoquerons pas les 2000 nuitées en gîte et en hôtellerie qui aurait aidé l'économie locale.

Il est plus facile de parler d'Alpine comme fleuron de l'Agglomération Dieppoise, il est plus délicat à prouver de son image comme avait su le faire Jean Rédélé!

Cette expérience malheureuse offrira à l'équipe de Dieppe Rallye d'avoir fait ces preuves pour l'organisation éventuelle d'une finale de la Coupe de France. Ce serait une récompense reconnue et méritée pour toute l'équipe de Dieppe Rallye...

Un remerciement particulier à tous les gens qui nous ont soutenu dans cette difficile négociation, Le Député Sébastien Jumel, les maires des Communes traversées dont Nicolas Langlois, le Président de la Communauté de Commune Terroir de Caux Olivier Bureaux, le Service juridique de la FFSA en la personne de Benjamin Lamy ainsi que notre principal partenaire historique avec son activité Opel Eric Ferrand.